

# Motion de l'ANCGE

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame la Secrétaire d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,  
Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers Municipaux,

**L**es oies connaissent une croissance forte et constante de leurs effectifs en Europe depuis une décennie. Les chasseurs de Gibier d'Eau demandent que cette dynamique soit reflétée dans l'exercice de leur art et qu'il leur soit donné de chasser les oies tout au long du mois de Février.

Opportunistes autant qu'elles sont migratrices, les oies ont adapté leurs comportements alimentaires et leurs cycles migratoires aux mutations de leur environnement et la quantification des effectifs peine à suivre. Les experts hésitant entre 600.000 et un million d'oies cendrées (*Anser Anser*), il convient de mettre ce chiffre en regard des 400.000 individus recensés en Europe de l'Ouest en 2004 pour se forger une idée de l'explosion des populations d'oies et de leur impact sur les milieux.

Les dégâts commis sur les cultures néerlandaises ont conduit les autorités des Pays-Bas à obtenir l'activation de l'article 9 de la directive 79/409 et à pratiquer des opérations de régulation des populations. Un tel procédé est à l'œuvre aux Etats-Unis et au Canada, qui autorisent la chasse des oies blanches au printemps afin de réguler une population qui représente une menace pour les équilibres économiques et écologiques (ce procédé nous semble plus logique que le gazage et la mort par privation organisée de nourriture des oisons effectués aux Pays Bas).

Les Chasseurs de Gibier d'Eau considèrent que l'extension de la chasse des oies au mois de Février s'inscrit dans la logique qui a conduit à la mise en œuvre de la dérogation aux principes de l'article 7 de cette même directive qui interdit la chasse des oiseaux lors de leur trajet de retour vers leurs zones de nidification.

**Les oies connaissent une croissance forte et constante de leurs effectifs en Europe depuis une décennie (...) Opportunistes autant qu'elles sont migratrices, les oies ont adapté leurs comportements alimentaires et leurs cycles migratoires aux mutations de leur environnement et la quantification des effectifs peine à suivre.**

Lors des dernières Tables Rondes de la Chasse, le Groupement d'Etude sur les Oiseaux et leur Chasse (GEOC) a donné lecture d'un rapport manifestement établi à charge contre les légitimes attentes des chasseurs de Gibier d'Eau.

Ce rapport est contestable sur deux points fondamentaux :

- les experts qualifient de migration nuptiale les mouvements d'oies observés en France au mois de Janvier sans prendre en compte l'erratisme alimentaire des oies à cette période de l'année ;

- les experts arguent de l'existence de sous-populations au sein de la population des oies du Nord-Ouest de l'Europe, dont les fortunes diverses justifient l'application d'une forme insidieuse du principe de précaution et limitent l'effet de l'article 9 de la directive 79/409 aux seules oies néerlandaises qui seraient autochtones et sédentaires !

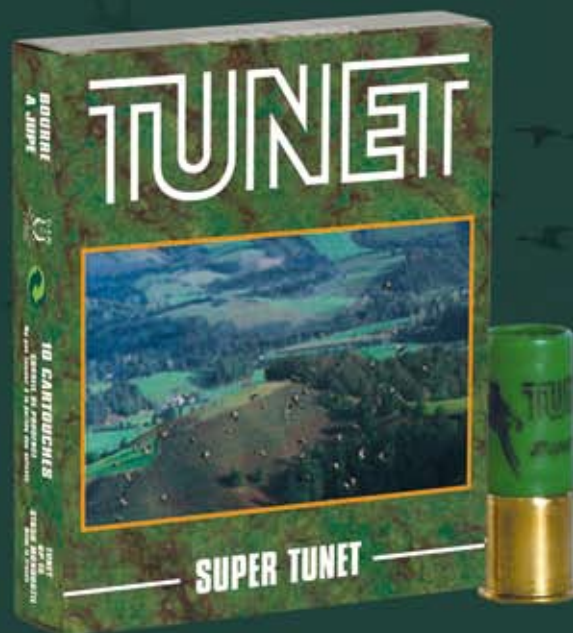
Les démonstrations qui qualifient l'existence de ces sous-populations reposent sur des échantillons minuscules à partir desquels aucun scientifique sérieux n'oserait tirer des enseignements à l'échelle d'une population homogène d'oiseaux migrateurs dont l'aire de répartition couvre l'Europe de l'Ouest.

Ce dernier point est un non sens ornithologique aussi bien que statistique dont les Chasseurs de Gibier d'Eau n'hésiteront pas à tirer les conséquences s'il devait être retenu pour établir les dates de chasse aux oies.

*Il n'est pas envisageable que de faux arguments, assés sans aucune application d'une méthodologie scientifique, empêchent les Chasseurs de Gibier d'Eau de faire valoir leur légitime ambition à chasser les oies au mois de février.*

# TUNET

## 30 Super Tunet achetées



## 1 flasque offerte



Offre valable jusqu'au 15/10/09 dans les magasins participants et dans la limite des stocks disponibles.

Distribué par Nobel Sport - TUNET  
B.P. 15 - 31850 MONDOUZIL  
Fax : 05 61 84 28 81 - tunet@nobelsport.fr

# TUNET

